

Avis de constitution

SOCIETE « MAXEL HOUSE »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 7EME TRANCHE NON
LOIN DE LA PHARMACIE 7EME TRANCHE, Lot 2717, Ilot
229

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/05/2025, et enregistrés au CEPICI le 19/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MAXEL HOUSE »

Objet :

- Traduction et Interprétariat
- Infographie
- Montage vidéo
- Informatique
- Prestation en ligne
- Et pour la réalisation de l'objet social :
 - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
 - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
 - la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
 - la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 7EME TRANCHE NON LOIN DE LA PHARMACIE 7EME TRANCHE, Lot 2717, Ilot 229

Dirigeant(s) M YAPO JEFF MARIE AXEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-06009 du 19/06/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°36667/GTCA/RC/2025 du 19/06/2025

